

RÈGLEMENT DU CONCOURS « TON PODCAST POUR L'ÉGALITÉ » 2020

Article 1 : *Objet*

Pour la cinquième année, ONU Femmes France¹ et le Centre Hubertine Auclert – Centre francilien de ressources pour l'égalité Femmes-Hommes² (ci-après dénommés « les organisateur.trices »), organisent un concours de contenu audio, intitulé cette année « Ton podcast pour l'égalité ».

Ce concours (ci-après dénommé « le concours ») vise à promouvoir les valeurs de l'égalité femmes-hommes et à lutter contre le sexisme en récompensant la réalisation de podcasts abordant cette thématique.

Article 2 : *Conditions de participation au concours*

Le concours est gratuit.

Il est ouvert aux personnes physiques âgées de 14 à 18 ans maximum à la date limite pour l'envoi des podcasts, à l'exclusion des entreprises privées.

Il est possible de participer :

- seul.e ;
- en équipe de personnes respectant l'âge limite ;
- en équipe au sein d'un même établissement scolaire / d'une structure jeunesse (maison des jeunes, mission locale) de personnes respectant l'âge limite. Dans ce cas, l'inscription se fait au nom de la personne encadrante (instituteur-riche, animateur-riche, chef-fe d'établissement).

Les entreprises privées (agences de communication ou boîte de production, studio de création, etc.), ne peuvent y participer.

Les personnes intéressées devront valider leur inscription en ligne **avant le 1er juin 2020 à 23h59 au plus tard** sur le lien suivant : <https://forms.gle/KvdyJYgrv3m39e7n7>

Article 3 : *Conditions de réalisation, thématiques et format des podcasts*

3-1 *Conditions de réalisation des podcasts*

Il appartiendra à chacun.e des participant.e.s de constituer, le cas échéant, son équipe, et de se procurer par ses propres moyens tout ce dont il/elle aura besoin pour la réalisation de son podcast. Aucun équipement ne sera fourni par les organisateurs. De même, aucun financement, en dehors des prix prévus à l'article 6 du présent règlement, ne sera accordé par les organisateur.trices.

3-2 *Thématiques des podcasts*

¹ Association loi 1901 dont le siège est situé « Les Grands Moulins de Paris » - 5, rue Thomas Mann - 75205 PARIS cedex 13

² Association loi 1901 dont le siège est situé 2, rue Simone Veil - 93400 SAINT-OUEN

Les podcasts devront porter sur les thématiques définies dans le présent règlement, à savoir :

1. **"Les droits des femmes dans le temps"**, qui interroge les combats féministes portés par des femmes contemporaines et des femmes d'autres générations : quels combats sont encore d'actualité, comment les féministes se sont-elles mobilisées, quels combats ont-elles gagné ?
2. **"La lutte contre le sexisme"** sous toutes ses formes et dans tous les domaines (blagues, insultes, violences, dévalorisation, dans la sphère privée, les médias, la sphère publique...)
3. **"Les femmes, les hommes et le sport"** : est-ce que les femmes et les hommes sont égaux face au sport ? Est-ce que les filles et les garçons pratiquent les mêmes sports ? Existe-t-il des sports féminins ou masculins ?

Les podcasts qui ne respectent pas l'une de ces trois thématiques, ou bien qui seront susceptibles de porter préjudices au message, à l'image et à la crédibilité des organisateurs.trices et partenaires du concours seront écartés.

Le concours s'inscrit dans le cadre du mouvement de solidarité HeForShe d'ONU Femmes qui appelle les hommes et les garçons à prendre la parole et à lutter contre les inégalités qui touchent les femmes et les filles, dans le but de renforcer les droits des femmes et d'en faire des droits universels. Les podcasts prenant en compte le message HeForShe seront valorisés.

3-3 Format des podcasts

La durée des podcasts devra être comprise entre 3 et 8 minutes.

Les crédits en fin de podcast ne seront pas pris en compte dans la durée du podcast. Les crédits de fin ne devront pas dépasser 120 secondes.

L'œuvre devra être en langue française.

Pour le reste, la forme est libre (interview, discussion à plusieurs, documentaire, fictions, etc.).

Article 4 : Envoi des podcasts

Les podcasts devront être envoyés **le 1er juin 2020 à 23h59 au plus tard** par WeTransfer à l'adresse suivante : podcast.egalite@gmail.com en .mp3.

Le fichier devra être nommé de la manière suivante : NOM PARTICIPANT-E_TITRE DU PODCAST ou NOM DE L'ÉQUIPE_TITRE DU PODCAST.

Article 5 : Modalités de désignation des lauréat.e.s

Un jury composé notamment d'un.e représentant.e du Centre Hubertine Auclert et d'ONU Femmes France et de personnalités exerçant dans le domaine de la radio et du podcast sera constitué afin de désigner les lauréat.e.s. Il se réunira en juin 2020. Son vote sera déterminé par les critères suivants, par ordre d'importance :

- La pertinence du message porté par le podcast, en lien avec l'une des trois thématiques du concours ;
- L'originalité et la créativité du podcast ;
- Sa qualité technique.

Si le podcast est réalisé en équipe, la mixité filles/garçons des équipes du film sera prise en compte de façon positive dans l'évaluation finale.

Les décisions du jury revêtent un caractère souverain. Elles seront sans appel et ne pourront donner lieu à aucune réclamation de la part des participant.e.s dont les podcasts n'auraient pas été retenus.

Article 6 : Prix

Des prix en nature seront remis à chacune des équipes lauréates. La liste des prix sera rendue disponible sur le site Internet dédié au présent concours : <http://www.podcastegalite.com>

Article 7 : Droits sur les podcasts

Chaque participant.e certifie détenir l'ensemble des droits, sans limitation, liés à la diffusion et à la reproduction des éléments constitutifs de son podcast (musiques, prises de son, enregistrements, personnes, etc.) et garantit les organisateurs contre tout recours, action ou revendication dont elle pourrait faire l'objet de la part d'éventuels ayants droit.

Les participant.e.s cèdent aux organisateur.trices du concours l'ensemble des droits patrimoniaux tels que définis ci-dessous qu'elles/ils détiennent sur leur œuvre, pour toute la durée légale de la protection accordée aux auteur.e.s et à leurs ayants droits, afin de permettre leur diffusion. Les podcasts primés seront ainsi diffusés lors d'un événement spécifique à l'occasion du Festival d'Engagement Citoyen Génération Égalité organisé par ONU Femmes France à l'occasion des 25 ans du plan d'Action de Pékin. Ils seront également diffusés sur les sites Internet et réseaux sociaux des partenaires.

Les droits cédés comprennent :

- le droit de reproduire et/ou de faire reproduire, en nombre illimité, tout ou partie de l'œuvre par tout moyen connu ou inconnu à ce jour, numérique, de nature sonore, audiovisuelle ou multimédia, et en tous formats ;
- le droit de représenter tout ou partie de l'œuvre, en tous lieux, par tout procédé connu ou inconnu à ce jour et notamment dans le cadre de transmissions par télédiffusion, de présentations ou diffusions publiques, film, enregistrement magnétique ou numérique, multimédia ou site Internet ;
- le droit de traduire tout ou partie de l'œuvre dans toute autre langue ou langage.

Cette cession est accordée et maintenue même en cas de modification de la situation personnelle et professionnelle des lauréat.e.s.

Article 8 : Acceptation du règlement et responsabilité

Les organisateur.trices se réservent le droit de reporter ou d'annuler le concours s'ils estiment que les circonstances l'exigent. La responsabilité des organisateur.trices ne saurait être engagée à ce titre.

La participation au concours vaut acceptation par les participant.e.s de toutes les clauses du présent règlement, qui sera consultable sur les sites Internet des organisateur.trices et pourront également être adressés, à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande écrite auprès de l'équipe organisatrice du présent concours, à l'adresse mail suivante : podcast.egalite@gmail.com.

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Il ne sera répondu à aucune demande quelle que soit sa forme concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Fait à Paris, le 3 mars 2020

**Pour
ONU Femmes France,
La Présidente**

Céline MAS

**Pour le Centre
Hubertine Auclert,
La Présidente**

Marie-Pierre BADRE